

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 4 novembre, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers votants : 13 Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024

Présents : Jacques BIDALUN – Christine GRASS – Francis CAUDERLIER - Alain PONTENS – Emilie ENNELIN– Bernard AUGÉARD – Alain DALMAZZO — Marie-Christine LARTIGAU - Bernard VINQUOY–Claudine PERTUISOT–Bernard ESCHENBRENNER

Absents : Adèle COSTE - Fanny FULLOY (procuration à Jacques BIDALUN) – Magali EYQUEM (procuration à Bernard VINQUOY) – Pauline PAUTHIER

Secrétaire : Claudine PERTUISOT

ORDRE DU JOUR		
<i>Nomination d'un(e) secrétaire de séance)</i>		
<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2024</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 62-11-24	Modification du tableau des effectifs	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 63-11-24	Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, pour la création, l'exploitation et l'entretien d'un ouvrage en enrochement sur le domaine public maritime de la commune de Soulac-sur-Mer-secteur de l'Amélie	<i>Rapporteur B. ESCHENBRENNER</i>
D/ 64-11-24	Groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes	<i>Rapporteur Alain DALMAZZO</i>
D/ 65-11-24	Décision modificative n°4 – Budget Général	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
Questions diverses		

Désignation du secrétaire de séance

Mme Claudine PERTUISOT est désignée secrétaire de séance.

La secrétaire présente les points inscrits à l'ordre du jour et les rapporteurs.

D/ 62-11-24 Modification du tableau des effectifs

L'un des agents techniques vient d'obtenir l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Il est proposé donc d'accepter la création d'un emploi au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à partir du 1^{er} décembre 2024. Le comité social territorial sera saisi afin de fermer l'emploi d'adjoint technique laissé vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la création d'un emploi au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à partir du 1^{er} décembre 2024 et saisira le comité social territorial afin de fermer l'emploi d'adjoint technique laissé vacant.

D/ 63-11-24 Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, pour la création, l'exploitation et l'entretien d'un ouvrage

en enrochement sur le domaine public maritime de la commune de Soulac-sur-Mer – secteur de l'Amélie

La communauté de communes Médoc Atlantique (CCMA) a déposé auprès de la DDTM une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports (CUDPM), afin de créer, exploiter et entretenir pour une période de 30 ans une digue venant relier l'actuelle digue de l'Amélie à l'ouvrage de protection situé au droit du camping Sandaya à Soulac. Cet ouvrage viendrait contribuer à la lutte contre le recul du trait de côte sur ce secteur fortement soumis à l'érosion. Sur la surface concernée par ces travaux (1.650 m²), le domaine public maritime naturel sera artificialisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à la demande déposée par la CCMA et **AUTORISE** M. le Maire à transmettre copie de la délibération à la DDTM.

D/ 64-11-24 Groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le terme du marché « MAINTENANCE DES FOYERS LUMINEUX DES COMMUNES - MARCHE N°27042020 », dont la commune est signataire, est fixé au 06 avril 2025,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) a décidé de constituer un nouveau groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes,

Considérant que la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée ; chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM
- **ADOpte** les documents de consultation des entreprises de ce marché,
- **DESIGNE** *Alain DALMAZZO* en tant que titulaire et *Francis CAUDERLIER* en tant que suppléant pour représenter de façon pleine et entière la municipalité au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) visée dans la convention de constitution du groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes et les autorise à signer tout document ayant trait à cette CAO,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer et à exécuter la convention de constitution du groupement de commandes et à signer tous les documents afférents à cette affaire, dont le marché à intervenir, pour ce qui le concerne.

D/ 65-11-24 Décision modificative n°4 – budget général

La salle des archives de la mairie doit être réhabilitée (désamiantage et renforcement du sol).

Il convient donc d'ouvrir les crédits relatifs à ces travaux.

Fonctionnement (SF)

Dépenses

65888	Autres charges	-	15 000.00 €
023	Virement à la SI		15 000.00 €

- €

Investissement (SI)

Dépenses			Recettes		
2131/108	Immobilisations corporelles en cours	15 000.00 €	021	Virement de la SF	15 000.00 €
		15 000.00 €			15 000.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	2 674 573.30 €	0.00 €	15 000.00 €	2 689 573.30 €
Total général des recettes d'investissement (1)	3 357 604.00 €	0.00 €	15 000.00 €	3 372 604.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	3 470 905.00 €	-15 000.00 €	15 000.00 €	3 470 905.00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	3 470 905.00 €	0.00 €	0.00 €	3 470 905.00 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n°4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Maire,

Jacques BIDLUN

La Secrétaire de séance,

Emilie ENNELIN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

publié le 11.12.24.